

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

DCM20231214/021

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES
CADASTREES AL 1023, AL 1024, AL 1025 ET AL 1486

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 19 décembre 2023

Que la convocation a été faite le 8 décembre 2023.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

| | |
|-------------------|----|
| Présents : | 29 |
| Représentés : | 13 |
| Absents : | 3 |
| Total des votes : | 42 |

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, NAZE Gilles, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, GRONDIN Jimmy, PERRIER Charles, SAID Moussa, RAMIN Odile, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, PAYET BEN HAMIDA Viviane, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

MM. MAILLOT Serge René, DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie Hélène

Le Maire

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20231214/021 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AL 1023, AL 1024, AL 1025 ET AL 1486.

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

I. CONTEXTE

Sur sollicitation de la Commune, la Région programme de réaliser une nouvelle bretelle de sortie de la RN2 en provenance de Saint-Denis, vers le chemin Lagourgue.

En effet, au vu des problèmes de congestion du trafic routier existant au niveau des échangeurs de Petit Bazar et de la Balance, ce nouvel ouvrage facilitera l'accès au Centre-ville et aux autres quartiers.

Il a été convenu avec la Région que la Commune procède à deux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. Une partie des terrains impactés pour la concrétisation de ce projet appartient aux consorts RAMASSAMY.

Les terrains impactés pour la concrétisation de ce projet appartiennent aux consorts RAMASSAMY.

L'emprise nécessaire pour la réalisation de cet aménagement est de 5379 m² (superficie à parfaire par un géomètre-expert).

II. CARACTÉRISTIQUES DES BIENS

Après négociation, les consorts RAMASSAMY consentent à céder les emprises nécessaires au projet, sous réserve du maintien, voire de l'amélioration de la desserte de la station-service existante. Le projet du nouvel échangeur a été élaboré en vue de cette amélioration.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques foncières des terrains :

| Référence cadastrale | Superficie vendue | Zonage au PLU du 29/02/2019 | Propriétaire | Adresse | Prix d'acquisition |
|----------------------|------------------------|-----------------------------|--|--|--------------------|
| AL1023 | 640, 20 m ² | UB | MME RAMASSAMY/CAROLE ELISABETH MME RAMASSAMY/SONIA ISABELLE JACKIE M RAMASSAMY/BERNARD LOUIS MAURICE M RAMASSAMY/JEAN FRANCOIS CHARLES MME NARASSAMY VIRAMA/PATRICIA M RAMASSAMY/JEAN MARC YVAN | 707 rue Lagourgue 97440 Saint-André | 1€ |
| AL 1024 | 759 m ² | UB | M RAMASSAMY/JEAN MARC YVAN | Chemin du Centre 97440 Saint-André | 1€ |

| | | | | | |
|---------|-------------------------|----|---|--|----|
| AL 1025 | 1 988,80 m ² | UB | M RAMASSAMY/JEAN MARC YVAN | Chemin du Centre 97440 Saint- André | 1€ |
| AL 1486 | 1991 m ² | UB | MME RAMASSAMY/CAROLE ELISABETH MME RAMASSAMY/SONIA ISABELLE JACKIE M RAMASSAMY/BERNARD LOUIS MAURICE M RAMASSAMY/JEAN FRANCOIS CHARLES MME NARASSAMY VIRAMA/PATRICIA | Chemin du Centre 97440 Saint- André | 1€ |

- Considérant l'accord entre les parties sur les conditions d'acquisition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition d'une partie des terrains cadastrés AL 1023, AL 1024, AL 1025 et AL 1486 d'une superficie de 5 379 m² à l'euro symbolique ;

Article 2 :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces biens, notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 26 DEC. 2023



Le Maire

Joé BEDIER